



VILLE D'ARCUEIL

GUIDE DE LA RENTREE

MATERNELLE • ÉLÉMENTAIRE • COLLÈGE



Sommaire



- 4 Temps scolaire**
 - Coordonnées du service vie scolaire
 - Modalités d'inscription à l'école
 - Pochette de rentrée
 - Classes de découverte
 - Des repas équilibrés
 - Élections des parents d'élèves

- 5 Temps péri et extrascolaires, autour et en dehors de l'école**
 - Coordonnées du service enfance
 - Modalités d'inscription et réservations
 - Païement
 - Équipes éducatives et projets pédagogiques
 - Aide aux devoirs et accompagnement à la scolarité

- 8 Journée type de votre enfant**
- 10 Venir à l'école**
- 10 Coordonnées des écoles et accueils de loisirs**
- 11 Actions éducatives pour les jeunes**
 - Espace jeunes : coordonnées, actions, modalités d'inscription et de paiement
 - Espace 10/13 (salle Guy Môquet) : coordonnées, actions et modalités d'inscription et de paiement
 - Dispositifs spécifiques

- 13 Séjours vacances**
 - Coordonnées du secteur séjours
 - Plus de 200 départs en séjours chaque année

- 14 Autres dispositifs**
 - Ateliers municipaux d'arts plastiques
 - Culture à l'école - Sport à l'école



Chers parents,

Cette rentrée, ce sont près de 2600 enfants et jeunes arcueillais-es qui prennent ou reprennent le chemin des écoles maternelles, élémentaires et du collège de notre ville. La municipalité et les personnels municipaux affectés aux écoles et aux accueils de loisirs - personnels d'entretien, des offices, animatrices et animateurs, Atsem, gardiens, agent-es administratifs - sont mobilisés pour le bien-être et l'épanouissement des enfants. Ils sont environ 300, c'est dire la priorité de l'école, du périscolaire et de la jeunesse. Nous tenons à les remercier pour leur travail et leur engagement auprès des petit-es Arcueillais-es et des familles.

Cette rentrée, les enfants découvriront les travaux réalisés cet été : rénovation thermique de l'école Jean Macé, végétalisation de la cour de l'école maternelle Casanova, installation de climatisation dans les dortoirs des écoles maternelles J. Ferry, L. Michel et D. Casanova. L'adaptation au changement climatique pour nos écoles n'est plus une option. Nous en ferons une priorité dans nos prochains investissements, afin de répondre rapidement à cet enjeu.

L'école joue un rôle essentiel. La Ville doit aussi prendre toute sa place auprès des enfants et des familles. Nous voulons une ville « à hauteur d'enfance », où chaque enfant est protégé, écouté et reconnu comme un sujet de droits. Cette année, nous installons le Conseil municipal des enfants, où les plus jeunes pourront s'exprimer et agir dans leur ville. Nos services du sport et de la culture prolongent cette ambition, à l'école et au-delà : natation, savoir rouler à vélo, parcours culturel, pratiques artistiques. Et dans plusieurs quartiers, nous soutenons les espaces de vie sociale qui accompagnent les familles, soutiennent les parents et tissent, au plus près des habitant-es, le lien qui protège les enfants.

Nous souhaitons aussi accompagner les jeunes à chaque étape et ne laisser personne de côté. Le passage au collège, l'orientation, l'autonomie appellent un accompagnement à part entière. C'est le sens de notre politique jeunesse, que nous construisons avec les jeunes eux-mêmes dans les espaces dédiés : Entr'aides, Espace Guy Môquet... Nous voulons les écouter. La grande concertation qui est en cours permet de partir de leurs besoins et de construire avec eux. Tous doivent avoir leur place dans la ville.

Nous souhaitons à chacune et à chacun une belle rentrée et une belle année scolaire.

Sophie Pascal-Lericq

Maire d'Arcueil

François Loscheider

Adjoint à la maire,
chargé de l'éducation
et de l'enfance

Anaïta David

Adjointe à la maire,
chargée des droits des enfants,
du conseil municipal des enfants
et des jeunes, du programme
de réussite éducative

Karim Baouz

Adjoint à la maire,
chargé de la jeunesse,
de l'orientation,
de l'autonomie
et la vie étudiante



Temps scolaire

Service vie scolaire et restauration

☎ 01 46 15 27 50

✉ affaires-scolaires@mairie-arcueil.fr
inscription-scolaire@mairie-arcueil.fr

Modalités d'inscription à l'école

Depuis septembre 2019, la scolarisation est obligatoire dès l'âge de trois ans. Dès les deux ans révolus de votre enfant, vous pouvez procéder à son inscription scolaire. Les inscriptions se déroulent au mois de janvier (sauf emménagement en cours d'année). Pendant cette période, l'inscription est à effectuer par voie postale ou par voie dématérialisée auprès des agents du service vie scolaire.

Vous devez vous munir des documents suivants :

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance (moins de trois mois) ;
- Carnet de santé (afin de vérifier que les vaccinations de l'enfant sont à jour) ;
- Justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, facture EDF...) ;
- Attestation d'hébergement + justificatif de la personne qui héberge.

Après avoir effectué cette démarche, vous recevrez un courrier confirmant votre inscription.

Pochette de rentrée

Depuis 40 ans, la municipalité offre à chaque enfant scolarisé-e à l'école élémentaire une pochette de fournitures déterminées au préalable avec les enseignant-es. La liste des fournitures est consultable sur arcueil.fr

Classes de découverte

Chaque année, grâce au soutien de la Ville, les enfants de CM2 ont l'opportunité de partir en classe de découverte dans un environnement choisi en fonction du projet de classe. L'apprentissage du vivre ensemble, de la citoyenneté et des solidarités, la découverte et la perception de nouveaux milieux et l'expérimentation des connaissances et compétences sont travaillés tout au long de ces séjours.

Des repas équilibrés

L'approvisionnement, assuré par la société API Restauration, est issu à 50 % de produits durables dont 20 % de produits bio. Deux repas végétariens sont proposés chaque semaine. De plus, depuis 2020, la Ville a supprimé les barquettes plastiques des cantines.



Tous les aliments sont distribués dans des contenants réemployables neutres évitant les migrations des perturbateurs endocriniens.

Les menus des enfants sont élaborés au sein de commissions dédiées ouvertes à tous les parents. Afin de récolter également l'avis des enfants, un-e référent-e alimentation est identifié-e dans chaque cantine scolaire.

Élections des parents d'élèves

Les parents d'élèves élisent tous les ans, début octobre, des parents pour les représenter au sein des conseils d'écoles. Les parents d'élèves élus sont membres à part entière. Ils ont une voix délibérative. Ils peuvent par ailleurs assurer un rôle de médiation, à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative.

Temps péri et extrascolaires, autour et en dehors de l'école

Service enfance

☎ 01 46 15 09 30

✉ enfance@mairie-arcueil.fr



Modalités d'inscription et réservations

TAUX DE PARTICIPATION

Les tarifications des prestations proposées par la Ville se déterminent selon le taux de participation (TP) au regard des revenus et de la composition familiale. Le taux et le Pass Vivre à Arcueil sont établis auprès du service Action sociale de la mairie. Cette démarche peut être faite par correspondance ou par voie dématérialisée (tauxparticipation@mairie-arcueil.fr). Les familles doivent faire calculer leur taux de participation **avant le 29 août**, à défaut les tarifs maximaux seront appliqués.

Quelles pièces fournir ?

Numéro d'allocataire CAF (Caisse d'Allocations Familiales) ou à défaut l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024.

En cas de difficulté financière particulière, contactez le CCAS : 01 46 15 08 64.

BOURSES FAMILIALES

Elles concernent les sports, les loisirs ou les voyages scolaires des écoles publiques et sont attribuées aux familles arcueillaises dont le taux de participation est inférieur ou égal à 45 % et ayant des enfants scolarisés dans les établissements publics.

Pour plus d'informations, contactez le CCAS : 01 46 15 08 64.



Arcueil familles : le portail de réservation des temps d'accueil

Afin d'assurer le meilleur accueil possible des enfants, les inscriptions sont obligatoires. Il vous est demandé de réserver les temps périscolaires sur lesquels vous souhaitez que vos enfants soient accueillis :

- Restauration ;
- Accueil du soir en maternelle ;
- Accueil du soir en élémentaire (étude, dispositif CAP+, ateliers) ;
- Accueil des mercredis et durant les vacances scolaires.

Afin de faciliter le traitement des inscriptions, la Ville a mis en place un portail numérique appelé « Arcueil Familles ». Disponible sur PC, tablette ou smartphone via l'application dédiée, il vous permet de consulter votre taux de participation, régler vos factures en ligne et gérer librement vos inscriptions pour les activités péri et extra scolaires en cochant ou décochant les jours choisis, ainsi que le type d'accueil souhaité. L'accès à cet espace est possible dès réception d'un mail d'activation envoyé par le service enfance.

La participation financière aux activités est calculée en fonction de votre taux de participation.

Délais de réservation

Les réservations peuvent être modifiées ou annulées jusqu'à la date limite de J-6 pour les temps périscolaires et de 3 semaines ½ avant pour les vacances scolaires.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une majoration de 40% sera appliquée sur le tarif journalier, en cas de présence sans réservation et que le tarif journalier à taux plein sera facturé en cas d'absence non justifiée à une activité réservée.

Les documents à fournir lors de l'inscription

Une fiche administrative de renseignements est fournie par l'école à la rentrée et doit être complétée et transmise au service enfance. Elle comprend notamment des informations sur la santé de votre enfant, vous devez donc être en possession de son carnet de santé.

Païement

Chaque mois, les familles reçoivent une facture unique indiquant les consommations réelles de(s) activité(s) fréquentée(s) par leur(s) enfant(s) : restauration, accueil de loisirs, accueil du soir, étude, CAP+.

Le montant est calculé en fonction du tarif des activités et du taux de participation de la famille.

Cette facture doit être réglée avant la date limite de paiement indiquée sur la facture :

- Par télépaiement sur **arcueil.fr** ;
- Par le biais des boîtes aux lettres installées près de l'école de l'enfant ;
- Par courrier adressé au service Accueil :

Affaires générales

42 rue Cauchy - 94110 Arcueil ;

- En venant à la mairie au service accueil affaires générales.

Le règlement peut se faire en espèces (uniquement en venant à la mairie) ou par chèque établi à l'ordre de : activités périscolaires - Arcueil

Toute contestation de facture doit être faite dans les trois mois après réception sur votre espace Arcueil famille auprès du service enfance en écrivant à : enfance@mairie-arcueil.fr.



Temps d'accueil, équipes éducatives et projets pédagogiques

Qu'il s'agisse de l'accueil du matin, de la pause méridienne ou de l'accueil du soir, chaque temps est organisé et animé par une direction et une équipe d'animation diplômées. Il s'inscrit en complémentarité de l'école et des familles, dans le cadre d'une éducation non formelle.

Les équipes d'animation élaborent pour l'année un projet pédagogique et de fonctionnement prenant en compte les différents besoins de l'enfant : jouer et se reposer, découvrir et expérimenter, se socialiser et découvrir son environnement. Ces projets pédagogiques sont consultables dans chaque accueil de loisirs. Les équipes sont constituées de façon à ce que les enfants retrouvent toujours leurs animateur-rices référent-es lors des différents temps d'accueil.

Les mercredis et vacances scolaires

Les enfants peuvent être accueilli-es à la journée (8h-18h30) ou à la demi-journée avec repas (uniquement les mercredis, 8h-13h30) à l'accueil de loisirs maternel ou élémentaire dont ils-elles dépendent.

Les parents peuvent venir chercher leur enfant en continu de 17h à 18h30.

Un programme des activités et sorties est distribué aux familles à chaque période.

Durant certaines périodes de vacances, en fonction des effectifs, certains accueils de loisirs peuvent être regroupés. Les familles en sont alors informées au moment de la campagne de préinscription.

Aide aux devoirs et accompagnement à la scolarité

Les études surveillées

Les études surveillées sont un temps d'aide aux devoirs organisé par la municipalité pour les enfants du CP au CM2.

Elles ont lieu dans chaque école élémentaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h à 18h durant les semaines scolaires et sont encadrées par des enseignant-es.

CAP+

Dispositif d'accompagnement à la scolarité mis en place par la municipalité pour les enfants du CP au CE1 dans toutes les écoles élémentaires, et pour les enfants de CM1 et CM2 à l'école Jean Macé.

Les ateliers ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h à 18h30 durant les semaines scolaires et sont encadrés par des animateur-rices.

En fonction des besoins de l'enfant, l'équipe enseignante prend elle-même contact avec la famille pour proposer un éventuel accès à ce dispositif.

À noter : en plus de l'accompagnement aux devoirs, CAP+ propose des activités artistiques, culturelles et sportives.

Les ateliers périscolaires

Des ateliers périscolaires sont mis en place et encadrés par les équipes d'animation. Ils ont lieu un soir scolaire par semaine, de 17h à 18h, en fonction du niveau de classe.

Ainsi, les enfants peuvent bénéficier d'initiations ludiques, sportives, artistiques, scientifiques et citoyennes sur des thématiques variant au fil de l'année.

Journée type de votre enfant



**8h
-
8h30**

**ACCUEIL
DU MATIN**

GRATUIT

Ce service est proposé par la mairie dans l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires. Les enfants sont encadré·es par les animateurs·rices ainsi que par des enseignant·es volontaires.



**11h30
-
13h30**

**PAUSE
MÉRIDIENNE**

EN FONCTION DU TAUX
DE PARTICIPATION (TP)

Les enfants inscrits à la restauration sont pris en charge par le personnel municipal. Différents ateliers ludiques sont proposés durant ce temps d'accueil.

**8h30
-
11h30**

**TEMPS
SCOLAIRE**

GRATUIT

Ce temps d'apprentissage est sous la responsabilité des enseignant·es.



**13h30
-
16h30**



TEMPS SCOLAIRE

GRATUIT

Ce temps d'apprentissage est sous la responsabilité des enseignant·es.

**16h30
-
18h30**

ACCUEIL DU SOIR EN MATERNELLE

EN FONCTION DU TP

Le goûter a lieu de 16h30 à 17h.
Il est fourni par la Ville pour les
enfants de maternelle et non
répercuté sur le prix de l'accueil.
De 17h à 18h30, les équipes
d'animation proposent aux enfants
des activités diversifiées et
adaptées à leur rythme.
Les parents peuvent venir chercher
leur enfant en continu de 17h à
18h30.



**16h30
-
18h30**

ACCUEIL DU SOIR EN ÉLÉMENTAIRE

EN FONCTION DU TP

Un temps de goûter récréatif a lieu de
16h30 à 17h.
Les études surveillées ont lieu de 17h
à 18h.
Les ateliers ont lieu de 17h à 18h de
manière hebdomadaire en fonction
du niveau de classe de votre enfant.
Les départs des enfants se font en
continu de 18h à 18h30.
Le dispositif CAP+ a lieu de 16h30
à 18h30.



Horaires spécifiques de l'école Louise Michel

Afin de permettre une meilleure organisation pour les familles ayant
des fratries scolarisées à Louise Michel et Henri Barbusse ou Jean
Macé, les horaires de l'école ont été décalés :

- L'accueil du matin a lieu de 8h à 8h40
- Le temps de classe de la matinée a lieu de 8h40 à 11h40
- La pause méridienne a lieu de 11h40 à 13h30
- Le temps scolaire de l'après-midi a lieu de 13h40 à 16h40
- L'accueil du soir a lieu de 16h40 à 18h30



Venir à l'école

La Ville d'Arcueil favorise la mobilité douce vers les écoles.

Venir à pied à l'école

Les 11 écoles de la commune sont situées au cœur des quartiers, et la carte scolaire favorise au maximum la proximité entre l'école et le domicile des familles. La Ville vous invite donc à favoriser la marche pour emmener votre/vos enfant(s) à l'école.

Venir à l'école en vélo ou en trottinette

Afin d'inciter à la mobilité douce, des racks sont installés devant la plupart des écoles pour que les enfants puissent garer leur vélo ou trottinette. Parallèlement, la Ville est engagée durant les temps scolaires et périscolaires dans le dispositif « Savoir Rouler à Vélo » (SRV), qui a pour ambition d'apprendre à l'ensemble des enfants à faire du vélo en ville avant leur entrée au collège.

Coordonnées des écoles et accueils de loisirs

Écoles maternelles	École	Accueil de loisirs
Henri Barbusse	01 46 15 83 75	01 46 15 83 77
Olympe de Gougès	01 82 01 20 27	01 82 01 20 35
Danielle Casanova	01 47 35 71 84	01 49 85 94 48
Louise Michel	01 45 46 72 95	01 45 46 72 98
Pauline Kergomard	01 45 47 08 23	01 49 69 96 87
Jules Ferry	01 41 24 25 45	01 41 24 25 42

Écoles élémentaires	École	Accueil de loisirs
Henri Barbusse	01 46 15 83 72	06 40 18 64 14
Olympe de Gougès	01 82 01 20 31	01 82 01 20 36
Aimé Césaire	01 40 84 84 21	01 40 84 84 20
Jean Macé	01 45 47 82 22	01 45 47 84 32
Jules Ferry	01 41 24 25 60	01 45 46 94 47

Actions éducatives pour les jeunes



Espace jeunes : coordonnées, actions, modalités d'inscription et de paiement

L'Espace jeunes accueille les publics de 11 à 25 ans.

☎ 01 46 15 08 67 / 01 46 15 08 59

✉ espace.jeunes@mairie-arcueil.fr

Il est structuré autour de trois dispositifs :

1 - Accompagnement à la scolarité à travers le dispositif Entr'aides

Il vise à favoriser la réussite scolaire en aidant les jeunes à être acteur·rices de leurs apprentissages, à travers de l'aide aux devoirs et des activités et sorties favorisant la découverte et l'expérimentation, la confiance en soi et aux autres, l'organisation et la méthodologie de travail.

• Entr'aides pour les collégien·nes de la 6^e à la 3^e

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 18h30

• Vacances apprenantes pour les collégien·nes de la 6^e à la 3^e

Ce dispositif allie temps de travail le matin et sorties l'après-midi ou en soirée.

• Ateliers au collège dans le cadre du partenariat ville-collège

Des ateliers sportifs et culturels sont proposés par l'équipe d'animation jeunesse au sein du collège durant la pause méridienne.

Ces dispositifs sont gratuits. Les inscriptions sont ouvertes à partir de la rentrée scolaire.

2 - Point information jeunesse

Le PIJ est un dispositif d'accès aux droits pour les 16/25 ans (logement, emploi et formation, santé...)

3 - Accompagnement aux projets jeunes

La Ville accompagne les jeunes pour concrétiser leurs projets citoyens et solidaires.

L'attribution des aides est validée par une commission d'aides aux projets.

Entr'aide Sup'

Depuis fin 2022, des séances d'accompagnement à la scolarité pour lycéen·nes sont proposées à l'Espace Jeunes, afin de les soutenir dans leurs apprentissages et leur orientation (notamment Parcoursup).

Quand ? Mardis et jeudis de 15h30 à 18h30.

Entr'aides +

Dispositif destiné aux collégien·nes (6^e-3^e) inscrits à Entr'aides, sélectionnés selon leurs besoins scolaires et comportementaux en lien avec les familles.

Quand ? Les mercredis d'octobre à juin.

Objectifs : Réinvestissement des acquis, ouverture culturelle, développement de la confiance en soi.

Activités : Mini-séjour, accompagnement à l'orientation, ateliers (cuisine, théâtre, jeux), sorties culturelles, débats d'actualité, ...

Espace Guy Môquet : coordonnées, actions, modalités d'inscription et de paiement

Cet espace accueille les jeunes Arcueillais-es en CM2 et les collégien-nés de 6^e et 5^e.
Il est situé au 16 rue du Colonel Fabien.
☎ 01 46 65 21 39

Dispositif d'accueil de loisirs dont les deux grands axes sont centrés sur l'accès aux loisirs éducatifs et la passerelle entre l'enfance et la jeunesse.

• **Accompagnement à la scolarité pour les CM2** : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h30

• **Activités éducatives, ateliers et stages sportifs et culturels** : mercredi et vacances de 8h30 à 18h30

Les modalités d'inscriptions ainsi que le règlement des activités sont identiques à celles du service enfance.

Dispositifs spécifiques

• SOS rentrée

Ce dispositif vise à aider les collégien-nés, lycéen-nés et étudiant-es à trouver une affectation dans un établissement scolaire.
☎ 01 46 15 08 59

• Babysitting dating

Chaque année, la Ville d'Arcueil met en relation les parents en quête de babysitters et les lycéen-nés / étudiant-es à la recherche d'un job. Sur le modèle du *speed dating*, parents et jeunes Arcueillais-es disposent d'un temps d'échange pour faire connaissance et, s'ils le souhaitent, échanger leurs coordonnées.
Rendez-vous le samedi 5 septembre de 14h à 18h au Forum des associations, cours de l'école Henri Barbusse.

☎ 01 46 15 08 59

• Forum jobs d'été

Ce forum a lieu tous les ans au mois de mai, afin de fournir aux jeunes l'accès à un premier emploi, dans une logique d'insertion professionnelle et de citoyenneté.
☎ 01 46 15 08 59 / 01 41 98 61 23

• Aide au BAFA

La Ville accompagne financièrement et pédagogiquement les jeunes qui souhaitent passer le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).
☎ 01 46 15 08 67

• Devenez citoyen sauveteur

Vous avez entre 16 et 25 ans, formez-vous aux gestes qui sauvent. Grâce à cette formation diplômante aux premiers secours, accédez aux métiers de l'animation, d'assistant-e sanitaire, etc.
☎ 01 41 98 61 23 / 01 46 15 09 29





Séjours vacances

Secteur séjours

☎ 01 46 15 09 79

✉ sejours-jeunes@mairie-arcueil.fr

Plus de 200 départs en séjours chaque année

Tout au long de l'année, des séjours sont organisés dans les structures enfance-jeunesse de la ville. Ces séjours permettent aux participant·es de sortir du quotidien, de faire l'apprentissage de l'autonomie, de s'ouvrir aux autres, et pour les plus âgé·es de construire collectivement leur projet de vacances. Des séjours spécifiques sont également proposés durant la période estivale, à travers une sélection priorisant la découverte de différents environnements : camping nature, mer, montagne, grandes villes européennes.... Près de 550 enfants et jeunes Arcueillais·es bénéficient de ces séjours proposés par la ville.



Autres dispositifs

Ateliers municipaux d'arts plastiques

☎ 01 41 98 61 30 ou 06 13 10 46 05

✉ arts-plastiques@mairie-arcueil.fr

Lieu des cours :

Conservatoire de musique

Maison des Gardes, 24 rue Émile Raspail

Si votre enfant est un artiste en herbe et que vous souhaitez lui faire découvrir diverses techniques d'arts plastiques, les ateliers municipaux d'arts plastiques proposent des cours les mercredis (hors vacances scolaires) de 9h à 10h30 ou de 10h45 à 12h15.

Des sorties à la galerie Julio Gonzalez pour visiter les expositions tout au long de l'année et une exposition collective avec les travaux des élèves sont prévues dans le cadre de ces ateliers.

Inscriptions le samedi 5 septembre de 10h à 18h lors du Forum des associations et mercredi 16 septembre au Conservatoire de 9h à 12h et de 13h30 à 17h



Culture à l'école

La Ville s'engage dans l'ouverture culturelle dès le plus jeune âge par des actions de médiation favorisant les apprentissages, le développement de l'esprit critique et la construction de l'enfant.

Un parcours culturel, construit avec la médiathèque Louis Pergaud, l'espace Jean Vilar, le service arts plastiques et le conservatoire est proposé chaque année sur le temps scolaire. Il est ponctué de propositions autour du cinéma, de la lecture, du spectacle vivant, de la musique, de la danse, de la philosophie, de l'art contemporain et du numérique.

Certaines de ces propositions ont lieu au sein même des écoles, tels que les projets Monde sonore et corps en mouvement (séances de danse et musique à destination des maternelles), Dumiste à l'école (séances de musique à destination des élémentaires) ou les ateliers philosophie à destination des élémentaires.

Les classes bénéficient aussi de sorties pédagogiques dans les équipements culturels de la Ville (expositions, spectacles, cinéma, ateliers...) et du Labelle-Ecole, dispositif d'enseignement et d'expérimentation par l'art, mené par Anis Gras - le lieu de l'Autre.

Sport à l'école

En mobilisant les agents municipaux, la Ville accompagne l'ensemble des classes des écoles élémentaires, afin de favoriser l'éducation physique pour toutes et tous : dispositif Savoir Rouler à Vélo, projets sportifs des enseignant-es, organisation des Jeux du Val-de-Marne et de la course des écoles. Les enfants scolarisés du CP au CM2 bénéficient également de cycles de natation scolaire. 1200 enfants bénéficient de ces actions.



Adapter l'accueil en période de fortes chaleurs

En cas de fortes chaleurs ou de canicule, la Ville adapte l'organisation des écoles et des accueils périscolaires afin de protéger les enfants et les professionnels, tout en veillant à assurer la continuité du service public. Selon le niveau de vigilance et les conditions rencontrées, des mesures adaptées peuvent être mises en place : adaptation des repas et des activités, aménagement des horaires et des temps d'accueil, ou invitation faite aux familles qui le peuvent à venir chercher leur enfant plus tôt.

Les mesures applicables et les recommandations aux familles sont communiquées en fonction de l'évolution de la situation. **Retrouvez toutes les informations actualisées sur arcueil.fr**

Service vie scolaire et restauration

Niveau -1 de l'hôtel de ville

☎ 01 46 15 27 50

✉ affaires-scolaires@mairie-arcueil.fr
inscription-scolaire@mairie-arcueil.fr

Service enfance

Niveau -1 de l'hôtel de ville

☎ 01 46 15 09 30

✉ enfance@mairie-arcueil.fr

Espace jeunes

8 avenue Paul Doumer

☎ 01 41 98 61 23 (P.I.J)

☎ 01 41 98 61 22 (animation et accompagnement à la scolarité)

☎ 06 27 80 71 89 (portable de structure)

✉ espace.jeunes@mairie-arcueil.fr

Espace Guy Môquet

16 rue du Colonel Fabien

☎ 01 46 65 21 39

Protégeons les enfants et les jeunes

Numéros gratuits et confidentiels



119

Allô enfance en danger

« J'ai un doute, je suis inquiet pour un enfant. »



3020

Harcèlement scolaire

« Un élève est victime d'insultes, de menaces et d'humiliations à l'école. »



3114

Prévention du suicide

« Un jeune me préoccupe. Il a des idées noires. »



3018

Cyberharcèlement

« Une jeune subit des violences numériques et des menaces en ligne. »



**En cas de danger immédiat,
appelez le SAMU : 15 ou 112**

